

Péto-Canada

D'après le document établi par le gouvernement et signé par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), la création d'une société nationale des pétroles ne s'impose pas. J'ai écouté parler le ministre au cours du débat au stade de la deuxième lecture du bill C-8 dans l'espoir d'y trouver une raison convaincante démontrant qu'une société nationale des pétroles serait une bonne chose pour le Canada, encore que les documents précédents aient prouvé plutôt le contraire. A la page 4036 du hansard du 12 mars 1975, les paroles du ministre sont rapportées comme suit:

Je voudrais, cependant, consacrer quelque temps à expliquer à la Chambre pourquoi ce texte législatif a été proposé.

J'ai écouté attentivement et j'ai relu le discours plusieurs fois mais je n'ai pas pu y trouver la moindre nouvelle raison en faveur d'une société nationale des pétroles. Le ministre a présenté cinq arguments en faveur de cette société. Son texte en contient même dix, dont les cinq en question. Il n'a pas cru bon d'invoquer les autres parce qu'ils étaient médiocres et, bien entendu, il s'est gardé de présenter les arguments contre sa thèse. Il n'a trouvé aucun moyen de prouver que la société était nécessaire.

Le bill a été renvoyé au comité et nous espérions avoir l'occasion d'en discuter plus amplement. Nous espérions apprendre du ministre ce qui s'était passé et quel nouvel argument avait été présenté pour nous convaincre qu'une société nationale des pétroles était désirable. Monsieur l'Orateur, il n'y a pas la moindre raison de soutenir ni de justifier la création de cette société. Pourquoi, monsieur l'Orateur? Je puis penser à deux raisons. Premièrement, comme la chose est fort probable, il n'y a pas d'éléments de justification, et, deuxièmement, le gouvernement ne croit pas nécessaire de fournir des renseignements.

● (2030)

Pourquoi le ministre aurait-il besoin d'apaiser l'opposition? Après tout, c'est lui le pouvoir, ses whips peuvent garder ses troupes au pas. Le gouvernement peut faire adopter tous les bills qu'il veut. Ainsi donc, pourquoi devrait-il se soucier d'apaiser l'opposition ou d'apaiser les membres du comité qui demandent des renseignements? Par exemple, j'ai demandé au ministre au comité s'il avait des études de fond concernant les sociétés nationales des pétroles existant dans d'autres pays. On en a créé un bon nombre. D'après nos renseignements, pas une n'a réussi. Néanmoins, on nous a contredits. Nous avons demandé au ministre si son ministère avait des études de fond concernant les sociétés nationales des pétroles créées dans d'autres pays, et si le gouvernement pouvait démontrer au comité que sa décision était fondée et juste. Le ministre a dit oui, qu'il avait cette étude de fond. Quand je lui ai demandé de la communiquer au comité, il a carrément refusé. Il a tout simplement dit «non».

Apparemment, en tant que députés, nous n'avons aucun droit de demander des renseignements sur les activités internes du gouvernement. Après les avoir étudiées, il a, dans sa sagesse, décidé; nous, de ce côté-ci, qui voulons étudier ces renseignements, on nous dit que nous n'y avons pas droit. Notre fonction est simplement de siéger au comité ou à la Chambre, et de voter. D'après le gouvernement, notre rôle s'arrête là. Nous n'avons aucun droit d'escompter que le gouvernement nous montrera ce sur quoi il appuie ses programmes législatifs.

Je ne puis accepter cette position, monsieur l'Orateur. Je crois que nous avons droit à ces renseignements. Je trouve inacceptables les procédures en vertu desquelles le gouvernement peut demander à la Chambre d'approuver la

dépense de peut-être plusieurs milliards de dollars sans nous dire sur quoi il fonde sa décision. Le gouvernement nous dit tout simplement «non» quand nous demandons des renseignements, que ce soit à la Chambre ou au comité. Quand il a voulu connaître les faits sur lesquels le gouvernement se fondait pour créer la société, le comité n'a pu obtenir ces renseignements. Nous n'avons convaincu les ministériels au comité d'accepter certains amendements modestes et modérés qu'après avoir vivement argumenté, qu'après des semaines et des semaines de séances de comité et qu'après nous être fait donner toutes sortes de noms. Les pions du ministre ont dit à leurs contacts dans les media que les conservateurs se livraient à de l'obstruction systématique, faisaient montre de peu de sérieux. Ce n'est qu'après avoir enduré cela que nous avons pu convaincre le gouvernement d'accepter certains amendements modestes à cette mesure législative, qui l'ont grandement améliorée.

Cette façon de fonctionner de la Chambre ou des comités est des plus inacceptables. Nous avons un mandat de législateurs, non de béni-oui-oui ou d'opposants irréductibles, selon le parti auquel nous appartenons. Nous avons le droit d'avoir accès aux renseignements que le gouvernement rassemble en utilisant l'argent du contribuable, et d'espérer que l'on tienne compte de notre point de vue. Si, dans l'exercice de nos droits et dans l'accomplissement de nos obligations envers nos mandants, nous devons recourir à des tactiques qui prennent énormément de temps et qui sont ennuyeuses et fatigantes, tant pis. Nous continuerons à le faire.

Lorsque les ministres seront disposés à faire preuve de franchise et d'honnêteté envers nous, à nous fournir les renseignements nécessaires, à tenir compte de notre point de vue, comme nous en avons le droit, alors les travaux de la Chambre se dérouleront plus rapidement. Alors nous n'aurons peut-être pas à siéger durant le mois de juillet. Nous pourrions peut-être nous contenter des autres périodes de l'année. Tout cela serait possible avec un peu plus d'efficacité et de rapidité.

Le gouvernement doit également changer d'attitude, modifier son point de vue et se montrer plus accommodant. Mes dernières observations s'appliquent particulièrement au ministre. Les députés de l'autre côté de la Chambre ont souvent parlé de l'obligation de modifier le règlement. En fait, pour eux il s'agissait de rogner encore davantage les pouvoirs des députés. A mon avis, le déroulement de nos travaux serait amélioré si le gouvernement se montrait plus enclin à la franchise et à l'honnêteté, s'il était davantage disposé à nous transmettre une information payée par le public, à tenir compte du point de vue des simples députés, qu'ils appartiennent à l'opposition ou à la majorité.

Il se peut que l'amendement dont nous discutons ne soit pas nécessaire, bien que, à mon sens, il améliore le bill. L'amendement vise à modifier l'article 7(1)n) pour que la société puisse en tout temps vendre la totalité ou une partie de son actif. En effet, les gouvernements à venir peuvent estimer que la société Péto-Canada ne correspond pas aux espoirs mis en elle ou qu'elle a des effets négatifs sur l'industrie. Actuellement, nous désirons cette société parce que nous en attendons pour le Canada un approvisionnement à long terme en pétrole, parce que nous voulons disposer des énormes gisements de gaz et de pétrole qui se trouvent au large de la côte est du Canada, mais un jour nous l'estimerons peut-être inutile. Cela pourrait arriver. Si cela se produisait, j'espère que le gouvernement actuel ferait ce qu'il faut faire. J'espère